

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE**

AVIS n°2018-04

Date : 18/04/2018	<b>Dérogation espèces protégées – Capture d'espèces protégées dans le cadre de la réalisation des inventaires ZNIEFF entomologiques 2018</b>	Vote : absence de quorum
-------------------	--	--------------------------

Saisi pour avis le 19 février 2018 par les services instructeurs de la DEAL Mayotte, le CSPN n'a pu obtenir de consensus à la majorité de ses membres dans le délai de saisine qui lui est imparti concernant la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées relative au projet de capture d'espèces protégées dans le cadre de la réalisation des inventaires ZNIEFF entomologiques 2018 à Mayotte.

En conséquence, l'avis du CSPN est réputé favorable.

**Avis n°2018-04 :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable au projet.

**Le Président du CSPN**

CHAMSSIDINE Houlam

